

**RELEVÉ DE DECISIONS (V2 du 20/01/09)**  
**GT « mise en œuvre des directives et des stratégies de surveillance réglementaire »**  
**Réunion n° 6 du 25 novembre 2008**

**Participants :**

® = rédacteurs du compte-rendu de la réunion

|                    |                                                              |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|
| - MEEDDAT :        | Marc Rico (partiel), Elise Chappaz®                          |
| - ADEME :          | Joelle Colosio ® - Céline Phillips – Stéphane Cariou®        |
| - LCSQA :          | Gilles Aymoz – Eric Chambon® – Tatiana Macé – François Mathé |
| - AIRPARIF :       | Philippe Lameloise, Christian Renaudot                       |
| - ATMO NPDC :      | Tiphaine Delaunay                                            |
| - ATMO RA :        | Marie-Blanche Personnaz                                      |
| - AIRBREIZH :      | Magali Corron                                                |
| - ATMO PC :        | Alain Gazeau, Christelle Bellanger                           |
| - AIRLOR :         | Jean-Pierre Schmitt                                          |
| - AIR NORMAND :    | Sébastien Le Meur                                            |
| - LIGAIR :         | Abderrazak Yahyaoui                                          |
| - ATMO PACA :      | Yann Channac-Mongredien                                      |
| - ASPA :           | Cyril Pallarès                                               |
| - ATMOCA :         | Emmanuelle Khol-Drab                                         |
| - AAPS :           | Didier Chapuis                                               |
| - AIRAQ :          | Pierre Yves Guernion                                         |
| - AIR LR :         | Fabien Boutonnet                                             |
| Excusés : AIR PL : | Luc Lavrilleux - Arnaud Rebours                              |
| Madinin'air :      | Stéphane Gandar                                              |

**1. Validation du relevé de décision de la réunion plénière du 01/07/2008**

Le terme « agglomération » est remplacé par « unité urbaine » dans la définition des zones « agglomération ». Le CR de la précédente réunion ainsi amendé est adopté. D'une manière générale, les documents présentés dans le cadre du GT sont mis à disposition sur les sites [www.atmonet.org](http://www.atmonet.org) et [www.lcsqa.org](http://www.lcsqa.org) (rubrique GT).

Par ailleurs, le MEEDDAT signale la parution au JO du 9 novembre du décret du n° 2008-1152 du 7 novembre 2008 relatif à la qualité de l'air, qui achève la transposition de la directive de 2004 relative aux HAP-métaux ainsi que de la directive de 2002 relative à l'ozone (transposition des valeurs cibles).

**2. Discussion de la proposition de zonage du MEEDDAT envoyée par mail aux membres du GT le 17 novembre 2008**

Le MEEDDAT présente sa proposition de zonage, reprise ci-dessous, qui modifie sensiblement celle qui avait été retenue comme proposition du groupe, le 1<sup>er</sup> juillet.

**zone agglomération = unité urbaine > 250 000 habitants éventuellement étendue à la zone PPA si c'est pertinent**  
**zone urbanisée régionale = 1 zone regroupant les unités urbaines de 50 000 à 250 000 habitants**  
**zones « industrielles » : la zone Le Havre – Port Jérôme sera considérée comme une zone agglomération, les zones de Lacq et Carling pourraient être considérées dans leurs zones régionales respectives et traitées comme une source ponctuelle, la zone sidérurgique Lorraine intégrée à la zone PPA de Metz (à confirmer) et la zone de Fos-Berre resterait une zone à part entière**  
**zones rurales régionales : 1 zone par région (= le reste).**

Une discussion est engagée sur cette proposition qui diffère de celle retenue par le GT le 1<sup>er</sup> juillet, par la suppression des zones filaires.

Le MEEDDAT indique que la réflexion qu'il a souhaitée sur le zonage a été initiée en vue d'homogénéiser les zones actuelles. Pour lui, si cet objectif est atteint avec la proposition initiale du GT, en permettant une meilleure représentation des différentes problématiques de pollution de l'air sur une région, avec en complément une réduction du nombre de capteurs nécessaires pour respecter les recommandations de la directive, la zone filaire pourrait conduire à des difficultés en terme de gestion de la qualité de l'air.

De plus, dans le sens des premiers travaux initiés lors des discussions de la directive, le MEEDDAT souhaite avoir un zonage qui se base, autant que possible, sur des découpages administratifs.

Enfin, aucun état européen ne retiendrait aujourd'hui ce type de zone dans le cadre du reporting européen.

Lors de la discussion sur cette proposition, AIRPARIF mentionne que le zonage validé par le GT résulte d'une réflexion globale de la stratégie de surveillance de la qualité de l'air à déployer pour répondre à la directive 2008/50/CE. Celle-ci résultait d'un travail d'un an et demi mené par le sous-groupe zonage regroupant une partie des AASQA, et dont l'objectif était de « proposer un zonage homogène et plus cohérent avec les objectifs fixés par les directives européennes et les politiques nationales et locales de gestion de la qualité de l'air » (cf. relevé de décisions de la réunion n°1 du 28/11/07 du sous-groupe « zonage »).

Pour les AASQA, le zonage proposé par le MEEDDAT va globalement entraîner un déplacement de la surveillance de la qualité de l'air des zones urbaines vers les zones rurales. De plus, dès que le nombre de capteurs nécessaires est supérieur à 2, la directive impose la présence au minimum d'un site trafic, ce qui conduira dans la majorité des zones rurales à des dépassements de valeur limite pour les PM. Des plans d'action devront donc être prévus et devront s'appuyer sur une estimation fine des populations exposées en zone rurale ce qui entraînera l'utilisation de modélisations fines, et finalement l'adoption de mesures de réduction des pollutions d'origine automobile pour pouvoir respecter les valeurs limites.

*NDLR : Il est vrai que la modélisation mettra le doigt sur les proximités d'axes routiers, ce qui reviendra in fine au même, mais dans un premier temps, on pourra arguer que seuls quelques tronçons seront concernés et non l'ensemble du réseau routier mis en évidence par la zone filaire.*

Ces besoins de développement d'outils adaptés, d'acquisition de données et d'expertises doivent aussi être pris en compte dans la planification budgétaire pluriannuelle. Les AASQA signalent aussi les difficultés rencontrées en général pour la création de stations trafic entraînant des délais de mise en place difficilement compatibles avec les délais réglementaires.

Pour information, ci après une simulation réalisée par l'ADEME du nombre de capteurs nécessaires par zone en fonction des différents scénarios :

| BILAN          |                                         |                                     |
|----------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
|                | Scénario GT<br>Filaire avec ZR<br>< SES | Scénario<br>MEEDDAT<br>Sans filaire |
| Agglo          | 99                                      | 99                                  |
| ZUR            | 69                                      | 69                                  |
| FIL            | 67                                      |                                     |
| ZRR            | 0                                       | 136                                 |
| Total capteurs | 235                                     | 304                                 |

Le MEEDDAT indique en conclusion qu'il ne souhaite définitivement pas adopter le projet de zonage adopté par le GT lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et intégrer la notion de zone filaire vis à vis des rapportages à la commission européenne.

Cependant, la zone filaire pourra être prise en compte dans le cadre des PSQA dont le cahier des charges de la prochaine révision (prévue en 2010) devra être défini en 2009 par un sous groupe *ad hoc* de ce GT (les règles de placement des sites trafic dans la zone rurale pourraient être basées sur les zones filaires). Les AASQA soulignent les difficultés que cela pourra engendrer en terme de communication, avec des risques d'incohérences difficiles à justifier. En particulier, ceci pourra se traduire par un effort de surveillance sur la zone rurale alors que la demande sociale porte sur les points chauds des zones les plus exposées.

Pour finir, sur la base du zonage retenu par le MEEDDAT, certaines AASQA soulèvent le problème des ZUR qui avaient été définies initialement en intégrant les zones filaires. Cette zone filaire n'existant plus, elles souhaiteraient évaluer l'impact sur le redéploiement des capteurs entre les ZUR et la zone régionale vis-à-vis des limites de population de la ZUR (50 000 ou 100 000 habitants).

### **3. Stratégie de surveillance des PM et autres polluants et inventaire du parc**

L'ADEME présente les tableaux adressés par mail aux AASQA le 17 novembre 2008 et mentionne l'importance que revêt ce travail pour la planification des budgets 2009-2012. Une discussion s'engage entre l'ADEME et les AASQA et permet de revoir et compléter lesdits questionnaires.

Trois demandes d'information sont prévues :

#### **Stratégie de surveillance**

Un tableau Excel régional sera adressé par mail à chaque AASQA par le MEEDDAT. Les réponses sont attendues au plus tard pour le 12 décembre 2008.

Il est demandé à chaque AASQA de compléter les tableaux de simulation de la stratégie PM en fonction de la directive européenne, des indices de qualité de l'air, et des alertes au niveau régional.

**Les AASQA, dans ce cadre, souhaitent que les simulations du nombre de capteurs ne soient pas uniquement effectuées sur la base CITEAIR (1 PM10 proximité) et ATMO (1 PM10 Fond) mais également sur celle de ATMO (2 fond) et CITEAIR (0).**

Pour toute demande d'information contacter Stéphane CARIOU à l'ADEME ([stephane.cariou@ademe.fr](mailto:stephane.cariou@ademe.fr)).

#### **Inventaire du parc PM :**

Il est demandé aux AASQA de saisir la date de renouvellement prévue des analyseurs PM dans l'inventaire national des équipements des AASQA sur ATMONET qui sera ouvert à compter du 2 décembre 2008. Les réponses sont attendues au plus tard le 12 décembre 2008.

#### **Inventaire du parc des analyseurs automatiques pour les autres polluants :**

Il est demandé aux AASQA de saisir la date de renouvellement prévue des analyseurs PM dans l'inventaire national des équipements des AASQA sur ATMONET qui sera ouvert à compter du 2 décembre 2008. Les réponses sont attendues au plus tard le 30 janvier 2009.

Le MEEDDAT insiste à nouveau sur l'importance, dès 2013, que pour chaque mesure fixe exigée par la directive, la méthode de référence, ou un équivalent à la méthode de référence soit respecté, conformément à la directive 2008/50/CE.

Afin d'avoir une vision sur l'état du parc actuel, une liste des appareils homologués sera à cet effet diffusée prochainement sur le site du LCSQA (liste transmise pour validation au MEEDDAT).

### **Planning des réponses**

- ❖ **12 décembre 2008 : retour des réponses sur le déploiement des capteurs PM et l'état du parc PM ;**
- ❖ **30 janvier 2009 : retour de l'état du parc des autres polluants.**

### **4. Vademecum**

Le MEEDDAT souhaite que ce document soit diffusé au nom du GT en tant que guide de lecture.

Après discussion et convergence des points de vue, l'ADEME, les AASQA et le LCSQA souhaitent une parution rapide en tant que guide technique et une diffusion de ce vademecum : sous les logos ADEME – Fédération ATMO – LCSQA.

Il est acté le planning de validation et de diffusion du vademecum suivant :

- ❖ envoi des dernières remarques des membres du GT sur le vademecum jusqu'au 28 novembre 2008
- ❖ envoi aux membres du GT d u projet de version finale le 5 décembre
- ❖ présentation au CPT le 11/12 pour validation par le CPT
- ❖ publication type « guide technique ADEME » cosignée ADEME – Fédération ATMO – LCSQA» fin 2008 ou début 2009
- ❖ diffusion à tous par l'ADEME (AASQA /DR ...) (diffusion possible du MEEDDAT aux DIRE)

Une traduction anglaise de ce document pourra être envisagée par l'ADEME par la suite si nécessaire.

## **5. Sous-groupe indice**

Le MEEDDAT indique qu'une première réunion de ce sous-groupe s'est tenue afin de présenter l'indice CITEAIR.

Les AASQA rappellent que le mandat du sous-groupe était de travailler à la rénovation de l'indice ATMO à partir de CITEAIR (accord de la commission « communication » de la fédération ATMO) et que lors de cette réunion le travail avait bien avancé. L'évolution de l'indice ATMO vers l'indice CITEAIR n'a au cours de la réunion, pas semblé poser de problème technique et il n'y a pas eu de blocage de la part des AASQA présentes ; toutefois, les remarques éventuelles de chacune des AASQA seront à recueillir et à considérer. Les points techniques de transmission des données via poste central ont été vérifiés depuis la réunion par les AASQA (ATMO RA).

L'ADEME a réalisé une analyse complète de l'impact du passage d'ATMO à CITEAIR (indice de fond) sur la répartition des jours de l'année en fonction de la qualité de l'air évaluée selon les deux échelles. Pour le calcul de CITEAIR journalier, deux possibilités de calcul existent (utilisation du maximum horaire journalier ou de la moyenne journalière). Peu de différences ont été observées entre ATMO actuel et CITEAIR calculé à partir du maximum horaire journalier. L'utilisation de la moyenne journalière conduit à une translation des jours de l'année vers un caractère plus mauvais (moins bon ?).

| <b>Villes de plus de 100000 habitants</b> |             |                                                 |                                                |
|-------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                           | <b>ATMO</b> | <b>CITEAIR<br/>échelle<br/>PM10<br/>horaire</b> | <b>CITEAIR<br/>échelle PM10<br/>journalier</b> |
| Très bon                                  | 7,87        | 6,32                                            | 1,48                                           |
| bon                                       | 70,18       | 71,16                                           | 51,37                                          |
| moyen                                     | 21,16       | 21,74                                           | 40,24                                          |
| mauvais                                   | 0,76        | 0,65                                            | 6,47                                           |
| Très mauvais                              | 0,04        | 0,14                                            | 0,45                                           |

| <b>Villes de plus de 250000 habitants</b> |             |                                                 |                                                |
|-------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                           | <b>ATMO</b> | <b>CITEAIR<br/>échelle<br/>PM10<br/>horaire</b> | <b>CITEAIR<br/>échelle PM10<br/>journalier</b> |
| Très bon                                  | 4,30        | 1,77                                            | 0,35                                           |
| Bon                                       | 65,20       | 60,68                                           | 40,73                                          |
| Moyen                                     | 29,39       | 36,60                                           | 49,17                                          |
| Mauvais                                   | 1,00        | 0,80                                            | 9,09                                           |
| Très mauvais                              | 0,11        | 0,14                                            | 0,65                                           |

La réunion de ce sous-groupe prévue le 10 décembre 2008 est reportée dans l'attente de précisions du MEEDDAT, qui a jugé dans un premier temps que ce n'est pas le moment de s'attaquer à ce sujet, la charge de travail étant déjà très importante sur de nombreux dossiers difficiles.

Les AASQA considèrent que le report de la réforme de l'indice ATMO souhaité par le MEEDDAT a pour conséquence que soit conservée le principe de deux capteurs comme règle pour le calcul de l'indice dans toutes les simulations souhaitées, comme cela est aujourd'hui prévu dans le guide établi conjointement par le MEEDDAT et l'ADEME. Par ailleurs, la prise en compte de la pollution à proximité du trafic par les outils d'information n'est toujours pas résolu, ce qui peut conduire à de fortes critiques selon les AASQA.

Enfin, ils souhaitent que le devenir de l'indice ATMO et les travaux du sous groupe (ainsi que plus généralement les avancées du GT stratégie) soient mis à l'ordre du jour du prochain CPT le 11 décembre 2008. Les AASQA présentes regrettent unanimement que la dynamique engagée sur la réforme de l'indice ATMO, pour laquelle les partenaires techniques semblent avoir rapidement trouvé un consensus, soit stoppée sans argumentation stratégique.

## **6. Prochaine réunion (6 février 2009)**

Ordre du jour provisoire de la prochaine réunion du GT

Stratégie PM

Lettre de cadrage MEEDDAT

Stratégie benzène sur la base du guide il faudrait être plus précis

N'y aurait-il pas plus urgent que le benzène ? Quid du NO2 et des équilibres fond-traffic qui ne sont pas plus respectés que pour les PM

Bilan de la première réunion du SG PSQA

La réunion suivante du GT Stratégie a d'ores et déjà été fixée au jeudi 2 avril 2009 (lieu à préciser du fait du déménagement du MEEDDAT)